

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
désignation de membres des groupes de travail prévus par le
décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de
l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et
organisant les structures propres à les atteindre**

A.Gt 10-12-1997

M.B. 30-01-1998

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles 16, § 2; 25, § 2; 35, § 2, et 62, § 1^{er};

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 relatif à l'organisation et au fonctionnement des groupes de travail prévus par le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'éducation,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le groupe de travail « français » visé à l'article 2, 1° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997, comprend les membres suivants :

1° désignés sur la proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental :

- a) Mme Arlette BOURGEOIS;
- b) M. Patrick CLAIREBOIS;
- c) Mme Suzy DELMEZ;
- d) M. Raymond EUXTACHE;
- e) M. Stéphane HOEBEN;
- f) Mme Fabienne JAUVIAUX;
- g) M. Michel ROISEUX;
- h) M. Robert VAN DORMAEL.

2° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) Mme Françoise JOIRET;
- b) Mme Dominique LAFONTAINE;
- c) M. Christian MANS;
- d) M. Bernard MARLIERE;
- e) M. André PETRE;
- f) M. Jean-Claude TOURNAY;
- g) M. Michel VERBIEST;
- h) M. Michel WILLEM.

3° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- a) M. Francis HERMAL;
- b) M. Jean-Pol HOGENBOOM;
- c) Mme Danielle PECRIAUX.

4° désignée sur la proposition de l'administrateur général : Mme Marcelle GEUDVERT.

Article 2. - Le groupe de travail « formation mathématique » visé à l'article 2, 2° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

1° désignés sur la proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental :

- a) M. Jean-Claude BOTTELBERGS;
- b) Mme Marie-Anne CHALON;
- c) Mme Martine COQUETTE;
- d) Mme Sabine DEHON;
- e) M. Jacques DRUART;
- f) Mme Annick HACHEZ;
- g) M. Daniel TOMASETIG;
- h) M. Yves PIRNAY.

2° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) Mme Nicole CARLIER;
- b) M. François CONSTANT;
- c) Mme Lucie FABRY;
- d) Mme Denise HENIN-DEBRAZ;
- e) M. Jacques LIBOIS;
- f) Mme Françoise VAN DIEREN;
- g) Mme Marie-Françoise VAN TROYE;
- h) M. Michel WILLEM.

3° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- a) M. Carlo BENEDETTI;
- b) M. Pol COLLIGNON;
- c) M. Willy DANDOY.

4° désignée sur la proposition de l'administrateur général : Mme Chantal CULOT.

Article 3. - Le groupe de travail « éveil - initiation scientifique » visé à l'article 2, 3° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

1° désignés sur la proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental :

- a) M. Jean-Claude COLASSE;
- b) M. Benoît DAVISTER;
- c) M. Philippe FABRY;
- d) M. Servais GRAILET;
- e) Mme Jacqueline HAMBROISE - PYPOPS;
- f) Mme Anne PIRON;
- g) M. Christian SAELMAEKERS;
- h) Mme Isabelle VAN MECHELEN.

2° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) Mme Simone BERTRAND;
- b) M. Michel GASTELBLUM;
- c) M. Clément LAMBOT;
- d) Mme Danielle LETIER;
- e) M. Jean MOLS;
- f) M. Christian MONSEUR;
- g) M. Jean-Pierre RAVASI;
- h) Mme Nicole VANDENBOGAERT.

3° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- a) Mme Arlette BOURGUEIL;
- b) M. Philippe DELFOSSE;
- c) M. Joseph PETERS.

4° désignée sur la proposition de l'administrateur général : Mme Yvette DELHALLE.

Article 4. - Le groupe de travail « éveil - formation historique et géographique comprenant la formation à la vie sociale et économique » visé à l'article 2, 4° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

- 1° désignés sur la proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental :
- a) Mme Yvette BOÏTQUIN;
 - b) M. Thierry ILIANES;
 - c) M. Jean-François MERTENS;
 - d) M. Jean-Yves MOSRAY;
 - e) M. Michel MOSSIAT;
 - f) M. Marc PEPINSTER;
 - g) M. Jean-Claude POLET;
 - h) Mme Monique ROEMANS.
- 2° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :
- a) M. Dominique BERTRAND;
 - b) Mme Anne JONGEN;
 - c) M. Jean HEYBLUM;
 - d) Mme Danielle LECLERC;
 - e) Mme Danielle LETIER;
 - f) Mme Monique MICHAUX;
 - g) M. Christian PATART;
 - h) M. Bernard WILLEM.
- 3° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :
- a) Mme Marcella COLLE;
 - b) M. Roger GODET;
 - c) M. Jean-Pierre OURY.
- 4° désignée sur la proposition de l'administrateur général : Mme Catherine GUISSSET.

Article 5. - Le groupe de travail « langues modernes » visé à l'article 2, 5° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

- 1° désignés sur la proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental :
- a) M. André BEAUCLERCQ;
 - b) Mme Christine BEX;
 - c) Mme Arlette BOURGUEIL;
 - d) M. Wim DEGRIVE;
 - e) M. Palmer HAEMERS;
 - f) Mme Nicole MALOENS;
 - g) M. Jean STALLAERT;
 - h) Mme Bénédicte WENIX.
- 2° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :
- a) Mme Mirella DI RENZO;
 - b) Mme Hélène DUBOIS;
 - c) M. José NOIRET;
 - d) Mme Danièle SEVENS;
 - e) M. Sylvain TIMMERMAN;
 - f) M. Jan VAN VLAANDEREN;
 - g) M. Michel WILLEM;
 - h) Mme Marie-Rose WILLOT - VERCRUYSE.
- 3° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :
- a) M. Gilbert DE SAMBLANC;
 - b) M. Michel DUMONT;
 - c) M. Luc TILKENS.
- 4° désigné sur la proposition de l'administrateur général : N.

Article 6. - Le groupe de travail « éducation physique » visé à l'article 2, 6° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

- 1° désignés sur la proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental :
- a) M. Marcel BUELENS;

- b) M. Jean-Jacques DIEU;
- c) M. Jean-Pierre FRANSQUET;
- d) M. Bernard LARDINOIS;
- e) M. Roland MEUNIER;
- f) Mme Cécile NEUWEMANS;
- g) M. Pol ROEKAERTS;
- h) M. Vincent VAN MICHEL.

2° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) M. Claude CHAUVEHEID;
- b) M. Jean-Michel DAELE;
- c) M. Jean-Pierre DE BOSSCHER;
- d) M. Claude INGELS;
- e) Mme Danielle LETIER;
- f) Mme Jacqueline MATON;
- g) M. Yves NACHEZ;
- h) Mme Marie-Andrée ROTSAERT.

3° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- a) M. Luc LEGROS;
- b) Mme Michèle STOEFS;
- c) Mme Michèle WILKIN.

4° désignée sur la proposition de l'administrateur général : Mme Bernadette WOOS.

Article 7. - Le groupe de travail « éducation artistique » visé à l'article 2, 7° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

1° désignés sur la proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental :

- a) Mme Georgette CALIFICE;
- b) Mme Martine DEVOS;
- c) Mme Marcelle DRUART - GAUBE;
- d) Mme Christine GILSOUL;
- e) Mme Thérèse GOFFIN - NOEL;
- f) Mme Claudette LOISELET;
- g) Mme SANDRON;
- h) M. Etienne VAN DER CRUYSSSEN.

2° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) Mme Christiane BRAVIN;
- b) Mme Marie-Thérèse BRIMIOUL;
- c) Mme Béatrice GIZZI;
- d) Mme Huguette HENNAUT;
- e) Mme Danielle LETIER;
- f) Mme Catherine PLEYERS;
- g) M. Jean-Denis TOURNEUR;
- h) Mme Dominique VAN ROY.

3° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- a) M. Roland GERSTMANS;
- b) M. Bernard LARDINOIS;
- c) M. Victor PIROTTE.

4° désignée sur la proposition de l'administrateur général : Mme Mady LARBALESTRIER.

Article 8. - Le groupe de travail « éducation par la technologie » visé à l'article 2, 8° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

1° désignés sur la proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental :

- a) M. Daniel BAIR;
- b) Mme Monique BAYENS;

- c) M. Baudouin BRANDERS;
- d) M. Jean-François HEIBEN;
- e) M. Philippe HENNEBERT;
- f) M. Michel MOSSIAT;
- g) M. Guy STASSIN;
- h) M. André VAN MALDER.

2° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) M. Alfred CONSTANT;
- b) M. Jean-Pol DEVROYE;
- c) Mme Joëlle HOUGARDY;
- d) M. Hubert LAURENT;
- e) M. Jean LEBOIS;
- f) M. Jean-Marc STOQUART;
- g) M. Jean TEFNIN;
- h) M. Michel WILLEM.

3° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- a) M. Michel CROES;
- b) M. Philippe DELFOSSE;
- c) M. Raymond PERPETE.

4° désigné sur la proposition de l'administrateur général : Monsieur Jacques DEPREZ.

Article 9. - Le groupe de travail « français » visé à l'article 3, 1° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

1° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) Mme M ARCELI;
- b) M. Jean-Louis DAMBIERMONT;
- c) M. Jean-Marc DEFAYS;
- d) M. Luc DE MEYER;
- e) M. Jean-Louis DUFAYS;
- f) Mme Françoise JOIRET-DARVILLE;
- g) M. Thierry HULHOVEN;
- h) M. François TEFNIN.

2° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- a) Mme Anne-Marie BECKERS;
- b) M. Justin CHERTON.

3° désigné sur la proposition de l'administrateur général : Monsieur Fabrice AERTS-BANCKEN.

Article 10. - Le groupe de travail « mathématique » visé à l'article 3, 2° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

1° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) M. Jean-Marie DEMOUSTIER;
- b) M. Pierre GILLIS;
- c) M. Jean ROSSI;
- d) M. Pierre SARTIAUX;
- e) Mme Maggy SCHNEIDER;
- f) Mme Simone TROMPLER;
- g) Mme Carine VANDEWIELE;
- h) Mme Françoise VANDIEREN.

2° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- a) M. André BAJART;
- b) M. Pierre BRZAKALA.

3° désigné sur la proposition de l'administrateur général : Monsieur Sylvain

COURTOIS.

Article 11. - Le groupe de travail « sciences » visé à l'article 3, 3° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

1° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) M. Jean-Marie DEMOUSTIER;
- b) Mme DAUVEN-JANSS;
- c) M. Gérard FOUREZ;
- d) Mme Myriam LIMBOURG;
- e) M. Jean LOOSVELDT;
- f) M. Pierre PIRSON;
- g) M. Jean-Paul SIMON;
- h) Mme WILMET.

2° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- a) M. Philippe ARNOULD;
- b) Mme Arlette DAMBREMEZ.

3° désigné sur la proposition de l'administrateur général : M. Georges VERLOOVE.

Article 12. - Le groupe de travail « histoire » visé à l'article 3, 4° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

1° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) M. Thierry BERTRAND;
- b) M. Pol DÉFOSSE;
- c) M. Jean-Louis JADOULLE;
- d) M. René ROBBERECHT;
- e) M. Etienne SKINKEL;
- f) M. François TEFNIN;
- g) Mme Viviane VANNERON;
- h) M. Bernard WILLEM.

2° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- a) Mme Marcella COLLE;
- b) M. Michel REVELARD.

3° désigné sur la proposition de l'administrateur général : M. André CHERON.

Article 13. - Le groupe de travail « géographie » visé à l'article 3, 5° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

1° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) M. Luc BOSSON;
- b) M. Jean-Marie DEMOUSTIER;
- c) M. Olivier GOBERT;
- d) Mme Bernadette MERENNE;
- e) M. Maurice PANI;
- f) Mme Fabienne PILONETTO;
- g) M. Ghislain POELAERT;
- h) M. Christian VANDERMOTTEN.

2° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- a) M. Michel BARBE;
- b) M. Jean-Pierre OURY.

3° désigné sur la proposition de l'administrateur général : M. Alain DUFAYS.

Article 14. - Le groupe de travail « langues modernes » visé à l'article 3, 6° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité

comprend les membres suivants :

1° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) M. Luc CARDINAEL;
- b) M. Gilbert DEBUSSCHERE;
- c) M. Jean-Marie DEMOUSTIER;
- d) M. Aldo FURLAN;
- e) M. José NOIRET;
- f) M. Roger POULAIN;
- g) M. Michel VAN STRIJTHEM;
- h) Mme Marie-Rose WILLOT - VERCRUYSE.

2° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- a) M. Edgard CLAUD;
- b) M. Rodolph STEMBERT.

3° désigné sur la proposition de l'administrateur général : M. Joseph LEJEUNE.

Article 15. - Le groupe de travail « latin - grec » visé à l'article 3, 7° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

1° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) M. Marcel BAYAUX;
- b) Mme Bernadette GENOTTE;
- c) M. Albert LEONARD;
- d) M. Philippe MALFAIT;
- e) M. Jean-Marie ROGIER;
- f) M. Gérard SCHOUPPE;
- g) M. François TEFNIN;
- h) Mme Ghislaine VIRE.

2° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- a) M. Jacques MARNEFFE;
- b) M. Fernand PIERRE.

3° désigné sur la proposition de l'administrateur général : M. Etienne GILLIARD.

Article 16. - Le groupe de travail « sciences économiques et sciences sociales » visé à l'article 3, 8° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

1° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) Mme Régine BURTON;
- b) M. Jean-Marie DEMOUSTIER;
- c) M. Alain GENARD;
- d) M. Marc JACQUEMAIN;
- e) M. Francis TILMAN;
- f) Mme Myriam TONUS;
- g) M. Gaëtan VAN DIJCK;
- h) Mme Janine VERBIST.

2° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- a) M. Christian HENROTIN;
- b) M. Michel ODRVIC.

3° désigné sur la proposition de l'administrateur général : M. Marc-Henri JANNE.

Article 17. - Le groupe de travail « technologie » visé à l'article 3, 9° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

1° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) M. Roland BAMPS;

- b) M. Jean-Marie DEMOUSTIER;
- c) M. Marc GUILLAUME;
- d) M. Herbert LAURENT;
- e) M. Jean-Pierre SCHETTER;
- f) M. José SOBLET;
- g) M. Daniel TANT;
- h) M. Francis TILMAN.

2° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- a) M. Emile CAMBIER;
- b) M. Joseph SMITZ.

3° désignée sur la proposition de l'administrateur général : Mme Isabelle VANDERBIEST.

Article 18. - Le groupe de travail « éducation artistique » visé à l'article 3, 10° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

1° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) Mme Marie-Thérèse BRIMIOUL;
- b) M. Jean-Pierre CALLEBAUT;
- c) M. André DEJARDIN;
- d) Mme Francine DORMAL;
- e) M. Denis RIGUELLE;
- f) M. Bernard RINCHON;
- g) M. François TEFNIN;
- h) M. Ronald VANDAMME.

2° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- a) M. Roland GERSTMANS;
- b) M. André LAMBLIN.

3° désigné sur la proposition de l'administrateur général : M. Jacques MISPELTER.

Article 19. - Le groupe de travail « français » visé à l'article 4, 1° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

1° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) Mme Nicole COLEN;
- b) M. Jean-Marie CONSTANT;
- c) Mme Maryse HUPEZ;
- d) Mme Françoise JOIRET-DARVILLE;
- e) M. Albert LEROY;
- f) Mme Corinne LIMMELETTE;
- g) Mme Marie-Christine MATHIEU;
- h) M. François TEFNIN.

2° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- a) M. Michel BAAR;
- b) M. Martial LELEUX.

3° désigné sur la proposition de l'administrateur général : M. André PHILIPPART.

Article 20. - Le groupe de travail « mathématique » visé à l'article 4, 2° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

1° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) M. Jean-Marie DEMOUSTIER;
- b) Mme Marielle PELTIER;
- c) Mme Jacqueline RENARD;

- d) Mme Michèle SOLHOSSE;
 - e) M. Alain STAS;
 - f) M. Gérard TROESSAERT;
 - g) Mme Françoise VANDIEREN;
 - h) M. Claude VILVENS.
- 2° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :
- a) M. André BAJART;
 - b) M. Claude BOUCHER.
- 3° désignée sur la proposition de l'administrateur général : Mme Chantal CULOT.

Article 21. - Le groupe de travail « sciences » visé à l'article 4, 3° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

- 1° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :
- a) Mme Catherine BOVY;
 - b) M. André CORDONNIER;
 - c) M. Jean-Marie DEMOUSTIER;
 - d) M. Marc FAUTSCH;
 - e) M. Jean ROLAND;
 - f) M. Daniel ROUSSELET;
 - g) M. Jules THELEN;
 - h) M. Paul WILLEQUET.
- 2° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :
- a) Mme Arlette DAMBREMEZ;
 - b) M. Jacques FURNEMONT.
- 3° désigné sur la proposition de l'administrateur général : M. Georges VERLOOVE.

Article 22. - Le groupe de travail « histoire - géographie - sciences humaines » visé à l'article 4, 4° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

- 1° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :
- a) M. Bauduin AUQUIER;
 - b) M. Léon DENIS;
 - c) M. Claudio FOSCHI;
 - d) Mme Thérèse JAMIN;
 - e) M. Alain MASSART;
 - f) M. Freddy SCHANNER;
 - g) M. François TEFNIN;
 - h) M. Bernard WILLEM.
- 2° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :
- a) M. Michel BARBE;
 - b) Mme Marcella COLLE.
- 3° désigné sur la proposition de l'administrateur général : M. Guy FOSTY.

Article 23. - Le groupe de travail « langues modernes » visé à l'article 4, 5° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

- 1° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :
- a) Mme Christine DEMAECCKER;
 - b) M. Jean-Marie DEMOUSTIER;
 - c) Mme Mirella DI RENZO;
 - d) Mme Annick HURION;
 - e) M. Jacques SUAIN;
 - f) M. Robert VERDONCK;

- g) M. Bruno VINIKAS;
- h) Mme Marie-Rose WILLOT - VERCRUYSE.
- 2° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :
 - a) M. Manfred DAHMEN;
 - b) M. Alfred DESIR.
- 3° désigné sur la proposition de l'administrateur général : M. Joseph LEJEUNE.

Article 24. - Le groupe de travail « éducation physique » visé à l'article 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 précité comprend les membres suivants :

1° désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- a) M. Christian BRAKEL;
- b) M. Ghislain CARLIER;
- c) M. Jean-Michel DAELE;
- d) Mme Jacqueline DELESCAILLE;
- e) M. Patrick LEJOINT;
- f) M. François TEFNIN;
- g) Mme Martine ZIMMER;
- h) M. Jacques ROBE.

2° désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- a) Mme Jacqueline VANDENBERG;
- b) M. Henri VANDYCK.

3° désignée sur la proposition de l'administrateur général : Mme Bernadette WOOS.

Article 25. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Article 26. - La Ministre-Présidente ayant l'Education dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.